



LÀ

Assurances 101 pour entreprises

Vous évoluez en **solopreneuriat** ou êtes propriétaire d'une **PME**? Ce guide est pour vous.

PROMUTUEL
ASSURANCE
ENTREPRISE



Ce guide est fourni à titre indicatif seulement et il ne constitue pas un conseil d'assurance. Pour tout conseil en lien avec votre situation, nous vous invitons à communiquer avec un(e) représentant(e) en assurance de dommages des entreprises.

Se lancer en affaires exige énormément de détermination, de ressources et d'organisation. Mais comment savoir si on a pensé à tout?

Les sommes, l'énergie et le temps investis en amont et, enfin, les progrès, les résultats et les profits obtenus, il est bien important de les protéger pour que votre entreprise puisse poursuivre ses activités sans que ses projets soient mis en péril en cas de sinistre ou de réclamation d'un tiers. Pour ce faire, pas de mystère : la meilleure façon est de souscrire une **assurance entreprise**.

Si vous êtes propriétaire d'une PME ou que vous œuvrez en solopreneuriat, ce guide est l'outil qu'il vous faut pour éclairer votre réflexion en matière d'assurance entreprise et en faire une précieuse alliée en affaires.

Renseignements essentiels sur votre entreprise

Des protections, il en existe plusieurs. La sélection des protections que comptera votre assurance entreprise dépendra de plusieurs éléments déterminants. Afin d'aider votre représentant(e) en assurance de dommages à bien vous conseiller, voici quelques renseignements essentiels à lui fournir pour lui permettre d'identifier les besoins de votre entreprise et de vous offrir le produit qui vous convient.

- ▶ **Quelle est la taille de votre entreprise?** La majorité de votre clientèle se trouve-t-elle à proximité de vos locaux? Vendez-vous vos produits artisanaux sur Internet ou à une chaîne de commerces de détail?
- ▶ **Où est-elle située?** Vos locaux sont-ils dans un quartier industriel ou résidentiel?
- ▶ **Quelles sont ses activités?** Offrez-vous des services de révision linguistique ou effectuez-vous des travaux de peinture résidentielle?
- ▶ **Quels sont les risques liés à ses activités?** Avez-vous un entrepôt ou traitez-vous des données confidentielles?
- ▶ **Sinistres : quels sont les risques?** S'il y a peu de chances que votre machine à coudre prenne feu, le restaurant au rez-de-chaussée de l'immeuble où se trouve votre entreprise, lui, peut présenter un plus grand risque d'incendie. Vos tissus entreposés sont-ils assurés convenablement?
- ▶ **Lieux :** votre entreprise est-elle basée dans un bâtiment duquel vous êtes propriétaire ou plutôt locataire? Si vous n'êtes pas propriétaire des lieux, vous aurez peut-être à subir les conséquences de décisions qui ne sont pas les plus avantageuses pour votre entreprise, par exemple en ce qui concerne un échéancier de rénovations ou des coûts de reconstruction. Une discussion avec votre propriétaire pourrait limiter les répercussions financières du sinistre, mais trouver un terrain d'entente prend parfois un certain temps, surtout lorsque plusieurs parties sont impliquées, et ces délais peuvent affecter la reprise de vos affaires.
- ▶ **Transport :** votre marchandise et vos biens sont-ils souvent sur la route? Vos activités nécessitent-elles que vos marchandises ou vos biens soient transportés hors des lieux? Outils de construction, tables de massage, équipements informatiques, ou encore gâteaux personnalisés et autres produits vendus?
- ▶ **Données :** quelle quantité de données concernant votre clientèle détenez-vous? Mais surtout : votre entreprise est-elle conforme à la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé modifiée récemment par la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels, mieux connue sous le nom de loi 25? Un incident de confidentialité peut avoir de fâcheuses conséquences pour votre clientèle autant que votre entreprise.

Évaluez un **montant d'assurance** suffisant

Pour évaluer le montant d'assurance nécessaire, de façon générale, additionnez la valeur de remplacement des biens de votre entreprise et le coût de reconstruction de l'immeuble dans lequel vos activités ont lieu et dont vous êtes propriétaire. Même s'il s'agit d'une estimation, il est important de tout inclure dans le calcul de la valeur de vos biens et celle de votre bâtiment. Si un sinistre devait survenir et faire subir de lourdes pertes à votre entreprise, un montant d'assurance insuffisant pourrait entraîner des conséquences sur le montant versé par l'assureur et ainsi avoir un impact considérable sur vos affaires – et la reprise de vos activités.

N'oubliez pas de tenir compte du risque financier personnel que constitue une évaluation en deçà de la valeur de vos biens et de votre bâtiment. Souvent, en particulier au démarrage d'une entreprise, ce sont leurs économies personnelles que les gens investissent.

En cas de sinistre, une situation de sous-assurance pourrait affecter votre dédommagement, la reprise de vos activités et vos finances personnelles, mais aussi avoir de graves répercussions aux plans personnel et psychologique à la suite du stress découlant de l'incident. Une couverture d'assurance correspondant à vos besoins et suffisante est source de tranquillité d'esprit et de sécurité financière face aux imprévus. C'est un pensez-y-bien pour les personnes qui ont refinancé leur habitation pour ouvrir le café dont elles rêvaient depuis toujours, et celles qui ont renoncé à un emploi salarié pour offrir leur expertise en solopreneuriat.

C'est également un défi considérable pour les gens qui, en amont de leur parcours entrepreneurial, ont investi du capital humain en temps et en énergie, que ce soit en effectuant un retour aux études ou des recherches approfondies pour développer des prototypes. D'autres ont investi leurs économies afin de se procurer le matériel et les ingrédients nécessaires pour lancer leurs produits.

Les visages de l'entrepreneuriat sont multiples. Toutefois, chaque individu qui se lance en affaires, qu'importe son parcours, pourrait bénéficier d'une couverture d'assurance qui lui permet de mener à bien le projet qu'il a à cœur l'esprit en paix. Vous avez des doutes? N'hésitez pas à consulter un•e représentant(e) en assurance de dommages qui pourra vous aider à y voir plus clair dans cette évaluation, et à protéger bien plus que votre santé financière.



► Comment évaluer la valeur de vos biens et le coût de reconstruction de votre bâtiment?

Commencez par dresser la liste des biens de votre entreprise. Assurez-vous de garder cette liste à jour au fil des changements dans l'entreprise. Cette référence sera utile à votre représentant(e) en assurance de dommages dans son calcul de la valeur de vos biens et pour estimer le coût et les délais de leur remplacement, autant au moment de souscrire une assurance entreprise pour la première fois qu'au renouvellement de celle que vous avez déjà. Il sera alors en meilleure position pour réévaluer les besoins actuels de votre entreprise et les risques auxquels elle pourrait faire face, et valider la police en vigueur. Vos biens peuvent comprendre :

- » mobilier;
- » équipement
- » fournitures et outils;
- » marchandises et matériaux entreposés;
- » systèmes de communications;
- » documents et archives, en format papier et numérique.

Si vous n'êtes pas propriétaire des lieux, tenez compte des rénovations et autres améliorations locatives. Ces dernières correspondent aux ajouts spécifiques à vos locaux, comme un revêtement de sol ou d'un pan de mur, l'installation d'étagères ou d'équipement fixé au sol. Ce sont de petits montants qui, cumulés, peuvent représenter une bonne part de la facture du remplacement de vos biens après un sinistre.

Pour ce qui est de votre bâtiment, les frais à considérer vont au-delà de la seule reconstruction d'un immeuble, qui peut d'ailleurs être un garage, un entrepôt, un bloc appartement, une remise ou toute autre structure rattachée au fonctionnement de vos activités. Vous devez y inclure notamment les tarifs associés à la main-d'œuvre, le prix actuel des matériaux de construction, une donnée qui dépend de l'offre et de la demande, et les coûts de démolition et de ramassage des débris.

Puisque l'évaluation de la valeur de remplacement de vos biens et la détermination du coût de reconstruction d'un bâtiment sont des informations essentielles pour obtenir une soumission à la hauteur de votre entreprise et une couverture comprenant les protections qui reflètent ses besoins, confiez le travail à des spécialistes, comme une évaluatrice agréée ou un évaluateur agréé. Vous restreindrez ainsi les mauvaises surprises au sinistre lui-même, et vous assurerez d'être bien au fait de la réalité de votre entreprise pour prendre des décisions d'affaires éclairées.

N'oubliez pas d'aviser votre assureur de tout changement dans votre situation qui pourrait entraîner des modifications à votre police d'assurance, et ce, afin de maintenir une protection suffisante et adaptée à vos besoins.

Qu'est-ce qu'une **franchise**, et pourquoi est-ce important?

Dans le domaine de l'assurance, la **franchise** correspond à la contribution financière que vous vous engagez à assumer si vous faites une réclamation à la suite d'un sinistre couvert. Il s'agirait alors du seul montant qu'il vous faudrait déboursier, le reste étant assumé par votre assureur, sous réserve des protections, conditions, limitations et exclusions de votre contrat d'assurance.

Par exemple, si l'entrepôt de marchandise de votre entreprise est entièrement ravagé par les flammes et que la franchise de votre police s'élève à 2 000 \$, même si la facture des dommages grimpe à 20000 \$, vous n'aurez à déboursier qu'un montant de 2 000 \$; votre assureur se chargera de rembourser la différence de 18000 \$. En revanche, si l'incendie est rapidement maîtrisé et que le montant des dommages n'excède pas celui de votre franchise, soit la somme de 2 000 \$ de l'exemple précédent, ce sera à vous d'assumer ces frais et l'assureur ne déboursera aucun dédommagement monétaire.

La franchise en assurance est donc un moyen de répartir la charge financière des risques entre l'assureur et vous lors d'un sinistre. C'est également une façon judicieuse d'abaisser votre prime, c'est-à-dire le paiement que vous versez à votre assureur et contre lequel il vous offre une couverture pendant toute la durée du terme de votre contrat.

Il peut être tentant d'opter pour une franchise plus élevée dans le but de faire baisser la prime de votre assurance entreprise. Cette stratégie d'apparence prometteuse contient toutefois quelques parts d'ombre qui peuvent entraîner de très mauvaises surprises si votre entreprise devait subir un sinistre. Si l'incendie qui a ravagé votre entrepôt de marchandise était couvert par votre police à hauteur de 20000 \$ et que vous aviez choisi une franchise s'élevant à 10000 \$ pour payer une plus petite prime, c'est donc à vous d'assumer financièrement la moitié de la somme du dédommagement. Ceci s'avérera rapidement problématique si votre entreprise détient peu de liquidités au moment du sinistre.

Au moment de déterminer le montant de la franchise de votre assurance, réfléchissez bien à la capacité financière de votre entreprise. Toutefois, pour limiter le risque de sinistre et, du même coup, celui que votre prime augmente, mettez toutes les chances de votre côté en établissant des mesures préventives adéquates.

À chaque entreprise ses **protections**

Il existe plusieurs types d'assurance entreprise, car il existe plusieurs types d'entreprise, chacune ayant sa propre réalité et des besoins bien définis. C'est pour cette raison que votre représentant(e) en assurance de dommages est la personne tout indiquée pour déterminer les couvertures qui serviront votre entreprise afin que vous n'ayez à déboursier de l'argent que pour les protections dont vous avez besoin.

Par exemple, pour les biens, les produits qui vous seront utiles s'articulent généralement autour de vos bâtiments, de vos locaux, de vos actifs et de vos revenus. Voici quelques protections à prendre en considération pour votre assurance entreprise.

► Assurance pour les bâtiments

Il ne suffit pas de recopier le montant de votre dernière évaluation municipale ou commerciale ni de reconduire d'un renouvellement à l'autre celui de votre première soumission. Le montant d'assurance d'un bâtiment doit être mis à jour régulièrement en tenant compte de nombreux facteurs changeants.

Par exemple, si vous avez récemment effectué des améliorations ou des agrandissements à l'établissement duquel vous êtes propriétaire, le coût de reconstruction de votre bâtiment peut être plus élevé et ainsi son montant d'assurance devrait être revu à la hausse, ce qui peut influencer sur votre prime.

► Assurance du contenu

Cette protection est non seulement essentielle, elle est exigée par les banques lorsque vous demandez un prêt pour votre entreprise. De plus, le contenu à assurer va au-delà du mobilier utilisé par votre personnel au quotidien. Il compte aussi vos équipements, fournitures, éléments décoratifs et marchandises et matériaux entreposés.

Plusieurs tiennent pour acquis leur contenu et omettent de comptabiliser certains articles au moment de souscrire une assurance. Mais pour obtenir la bonne couverture, il ne faut rien oublier.

► Assurance contre le bris des équipements

Quelle est la différence entre l'assurance des biens et celle contre le bris des équipements? Habituellement, l'assurance des biens couvre les dommages causés par des éléments extérieurs, par exemple une tempête, un incendie, un vol ou un acte de vandalisme.

L'assurance contre le bris des équipements est souvent considérée par les entreprises comme un complément de celle des biens, car elle couvre les dommages accidentels à la machinerie du local nécessaire aux activités ou ceux dont l'origine n'est pas couverte par une autre assurance des biens. Essentiellement, elle couvre les risques qu'exclut le contrat de base, par exemple, le dysfonctionnement d'un panneau électrique provoquant la panne ou l'endommagement d'une machine de production, ou une caisse électronique défectueuse qui empêche les paiements de votre clientèle.

Aussi, si vous utilisez un ordinateur pour offrir des services professionnels, l'assurance contre le bris d'équipement pourrait vous éviter de dépenser d'importantes sommes pour remplacer un appareil anormalement défectueux ou tombé en panne.

En bref, pour qu'une perte soit recevable, le dommage duquel elle découle doit satisfaire l'ensemble des critères suivants afin d'être défini en bonne et due forme comme un accident :

- » être soudain;
- » être accidentel;
- » entraîner des dommages physiques;
- » nécessite la réparation ou le remplacement d'un équipement.

Le simple fait du dysfonctionnement d'un appareil ne fait pas en sorte que la perte soit recevable, car un dommage doit être présent sur l'appareil pour mettre en jeu les garanties du contrat d'assurance.

► Assurance des pertes de revenus

Votre assurance entreprise couvre votre bâtiment et vos biens, dont vous avez pris soin de dresser la liste pour ne rien oublier. Mais qu'en est-il de vos revenus? Ce sont eux qui garantissent le paiement des sommes dues à vos fournisseurs, à votre personnel, à votre institution financière – et à vous, si vous êtes en solopreneuriat.

C'est aussi le maintien de ces revenus le temps de la reprise de vos affaires ou du remplacement ou de la réparation de vos biens qui permettra la survie financière de votre entreprise après un sinistre important. C'est ce que couvre l'assurance des pertes de revenus de façon à limiter les répercussions pécuniaires d'un ralentissement de vos activités après un sinistre couvert, soit jusqu'au retour des activités normales de votre entreprise, soit jusqu'à la remise en état de vos biens. Cette assurance est disponible sous trois formes :

- » l'assurance des pertes d'exploitation (revenus de base);
- » l'assurance des pertes réelles subies (perte financière projetée sur une durée déterminée, qui couvre entre autres les salaires).
- » l'assurance des pertes de bénéfice brutes (perte financière projetée sur une durée indéterminée, qui couvre notamment les salaires, frais d'exploitation, ventes, etc.).

En choisissant l'option qui convient à votre réalité entrepreneuriale, vous protégerez du même coup votre tranquillité d'esprit, car la pression sera moins forte pour retrouver votre rythme d'affaires après un sinistre. Vous pourrez ainsi vous concentrer sur la remise sur pied sécuritaire de votre entreprise et le bien-être des gens qui y travaillent.

► Assurance cyberrisques

La confidentialité des renseignements que vous détenez au sujet de votre entreprise, de votre personnel, de votre clientèle et de vos partenaires est tout aussi importante que les relations d'affaires que vous entretenez avec eux et la qualité des services que vous offrez.

La mise en place de mesures de sécurité informatiques pour minimiser le risque d'incident et l'ajout d'une protection contre les risques liés à la confidentialité des renseignements en votre possession feront foi de votre professionnalisme et du sérieux de votre démarche pour préserver l'intégrité des données qui vous sont confiées.

De plus, certaines protections du genre peuvent couvrir les pertes d'exploitation conséquentes à un incident d'atteinte aux données personnelles de tiers et peuvent souvent s'accompagner de services préventifs ou des services de gestion de crise en cas de cyberattaque.

► Assurance contre les délits

Personne ne souhaite avoir à ajouter une assurance contre les délits à son assurance entreprise, mais personne ne veut non plus en regretter l'absence si ce scénario devient réalité. L'assurance contre les délits couvre le détournement de vos biens (par exemple l'argent, le matériel et la marchandise) par une personne à votre emploi, de même que les délits en lien avec l'acceptation de bonne foi de faux billets de banque ou de chèques contrefaits, sous réserve des conditions, limitations et exclusions applicables.

Malgré des mesures de sécurité rigoureuses et l'attention soutenue de votre équipe des comptes fournisseurs, votre entreprise peut se retrouver dans l'embarras en cas de disparition frauduleuse dans les comptes ou les inventaires.

N'hésitez pas à demander davantage d'informations au sujet de cette protection auprès de votre représentant(e) en assurance de dommages.

Responsabilité civile générale

Dès l'instant où votre entreprise amorce ses activités, elle peut faire l'objet d'une réclamation d'un tiers qui la tiendrait responsable de dommages matériels ou corporels qu'il aurait subis, bien que de façon involontaire. Aucune entreprise n'est à l'abri d'un incident. La vôtre peut donc malencontreusement être impliquée dans une réclamation en **responsabilité civile** :

- » Une cliente perd pied sur le seuil glacé de votre local.
- » Votre grue abîme le balcon de la propriété voisine de celle où votre entreprise effectue des travaux.
- » Votre système de réfrigération défectueux est à l'origine d'une intoxication alimentaire.
- » Un exemplaire de votre produit phare est défectueux et entraîne une perte financière chez un nouveau partenaire d'affaires.

Si l'une ou l'autre de ces situations mène à une poursuite, en vertu de l'assurance responsabilité civile, sous réserve des conditions, limitations et exclusions applicables, votre assureur a l'obligation de vous aider à vous défendre en vous défrayant, les coûts liés à votre défense pouvant rapidement devenir assez importants. Ceci, que vous soyez responsable ou non au terme de la poursuite. De plus, si votre entreprise est responsable du dommage au tiers et que celui-ci est couvert par votre contrat d'assurance, l'assurance s'occupera de payer le dédommagement à la victime du préjudice, selon les limites applicables.

Le montant d'assurance à souscrire pour cette protection varie selon l'activité et la réalité de l'entreprise, un montant correspondant à l'indemnisation maximale pouvant être versée à une tierce partie victime de préjudice. Cette assurance sera donc représentative de votre entreprise spécifique et devra être ajustée en fonction de l'évolution de votre situation entrepreneuriale.

De plus, saviez-vous que souscrire cette protection pourrait jouer en faveur de votre entreprise au moment de nouer de nouvelles relations professionnelles? En effet, autant pour vos fournisseurs que pour votre clientèle, contracter une assurance en responsabilité civile est gage d'un bon fonctionnement d'affaires et de tranquillité financière.

En solopreneuriat? Voyez ce qui est couvert par votre **assurance habitation, et ce qui ne l'est pas!**

Si vous menez vos affaires à partir de votre résidence, les chances sont que vous ayez déjà souscrit une **assurance habitation**. Il est vrai qu'elle peut couvrir vos biens à usage professionnel, mais de façon limitée (votre contrat d'assurance prévoit normalement un montant maximal), si ces derniers sont endommagés, détruits ou volés à la suite d'un sinistre couvert. De plus, elle exclut votre responsabilité civile professionnelle, qui vous protégerait contre les réclamations d'une cliente ou d'un client jugeant votre travail inadéquat. N'oubliez pas que vous avez l'obligation d'aviser votre assureur si vous exercez une activité commerciale ou professionnelle dans votre résidence.

La **responsabilité civile professionnelle**, aussi connue sous le nom d'assurance Erreurs et omissions, peut prémunir votre entreprise contre les répercussions financières associées aux poursuites et pertes subies par votre clientèle en raison d'une erreur que vous auriez commise ou de conseils erronés que vous auriez donnés.

Il est à noter que certaines activités sont régies par des ordres professionnels ou soumises par la loi à l'obtention d'une assurance en responsabilité professionnelle. Toutefois, de nombreuses professions ou spécialisations peuvent aussi avoir besoin d'une responsabilité professionnelle, car les couvertures en responsabilité civile excluent les services professionnels.

Une mauvaise interprétation d'un document que vous aviez à traduire amène un·e client·e à intenter une poursuite contre vous? Un(e) client(e) considère que les conseils marketing que vous lui aviez recommandés n'ont pas eu les résultats attendus? Vous causez des brûlures à un client à cause d'une erreur dans les soins prodigués au cours de vos services de coiffure à domicile? Une bonne assurance Erreurs et omissions pourrait protéger votre entreprise de ce type de poursuites ou de dommages.

Pour économiser, mieux vaut **combinaison**

Pour une protection 360° de votre entreprise et de ses activités, il est essentiel de confier votre dossier à un(e) représentant(e) en assurance de dommages qui saura tenir compte des particularités de votre situation entrepreneuriale pour vous conseiller des protections adaptées. Simplifiez le volet administratif de vos affaires en **regroupant ces dernières chez un même assureur** dès que possible, ce qui facilitera la tenue à jour de votre profil en cours de terme et au renouvellement de votre contrat.

Avis aux gens qui mènent leurs affaires de la maison : cette avenue est d'autant plus avantageuse. N'oubliez pas que les couvertures d'assurance font l'objet d'exclusions et de limites, et que toutes les couvertures ne se valent pas d'un assureur à l'autre. Ainsi, **recourir à des assureurs différents** pourrait entraîner une insuffisance de couverture en cas de réclamation. De plus, si un sinistre devait à la fois toucher votre entreprise et votre domicile, parler à une même personne serait bien plus simple que de coordonner la suite des choses auprès de plusieurs parties, et vous permettrait d'éviter de mauvaises surprises en cas de réclamation. Dans certains cas, il vous serait possible d'obtenir une seule franchise pour les dommages à votre entreprise et à votre résidence.

Pour les propriétaires de PME, combiner les assurances de votre entreprise et vos assurances personnelles peut aussi être avantageux en vous faisant bénéficier de rabais intéressants, sous réserve des conditions applicables.

Ainsi, opter pour une assurance entreprise est fondamental pour les propriétaires de PME et les solopreneurs et les solopreneuses, tout comme le choix de l'assureur à qui vous confierez la responsabilité de protéger vos actifs pour vous consacrer pleinement à vos activités et bâtir votre croissance l'esprit tranquille.

L'assurance entreprise, une alliée en affaires

L'assurance entreprise ne doit pas rester un concept mystérieux. Faites-en une alliée fidèle qui, lorsque conçue avec justesse par l'agencement de protections adaptées, protège le bon fonctionnement de vos activités et votre tranquillité d'esprit en cas de sinistre couvert, qu'importe la taille de votre entreprise, votre chiffre d'affaires ou vos projets d'avenir.



► Pour en savoir plus.

Consultez d'autres publications de nos spécialistes.

- » [Se lancer en affaires : quand faut-il souscrire une assurance entreprise? | Promutuel Assurance](#)
- » [Quoi éviter lors du choix d'une assurance entreprise? | Promutuel Assurance](#)
- » [Pourquoi – et comment – bien choisir son assurance entreprise | Promutuel Assurance](#)
- » [Comment choisir la franchise d'une assurance entreprise? | Promutuel Assurance](#)
- » [Assurance entreprise : prendre le temps de bien se protéger | Promutuel Assurance](#)
- » [Évaluation du risque en assurance : comment ça fonctionne? | Promutuel Assurance](#)
- » [L'assurance responsabilité civile : une protection essentielle pour votre entreprise | Promutuel Assurance](#)
- » [Responsabilité civile et professionnelle: quelle est la différence pour une entreprise? | Promutuel Assurance](#)
- » [L'assurance combinée commerciale : une protection complète et sur mesure pour l'entreprise | Promutuel Assurance](#)
- » [Votre matériel de travailleur autonome endommagé : couvert ou pas? | Promutuel Assurance](#)

Pour plus d'informations :

promutuelassurance.ca

1 877 668-8835



PROMUTUEL

ASSURANCE

ENTREPRISE